

## Rapport final

### PROJET: RESTITUTION DES TERRES POUR LES VICTIMES DE DEPLACEMENTS FORCES DANS LA REGION CARAÏBE, COLOMBIE

**Période de réalisation du projet:** 1er novembre 2012 - 31 octobre 2013

#### 1. Contexte

Bien que le gouvernement colombien et la guérilla des FARC négocient depuis septembre 2012, à La Havane, la fin d'un conflit armé interne de près d'un demi-siècle, la violence en Colombie n'a pas cessé. En 2013, la population civile –et en particulier les secteurs les plus pauvres et les plus marginalisés (communautés indigènes et afrocolombiennes, habitants des quartiers pauvres dans les villes)- a continué de souffrir de la violence organisée et du conflit armé. Selon un rapport d'avril 2013 de Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) et du Conseil norvégien pour les réfugiés, la Colombie est le pays comptant le plus grand nombre de déplacés internes dans le monde. Pour la seule année 2012, 230'000 personnes ont fui leurs foyers en raison de la violence<sup>1</sup>.

Le déplacement forcé est imputable à tous les acteurs armés qui sont parties prenantes du conflit colombien. Cependant, la situation est devenue très préoccupante, car le nombre d'organisations armées illégales est à nouveau en augmentation. Selon le rapport sur le conflit armé 2012 de l'Institut des Etudes pour le Développement et la Paix (Indepaz), des bandes criminelles ou groupes néo-paramilitaires ont agi dans 409 municipalités de 30 départements de Colombie, c'est-à-dire dans près de 30% du territoire<sup>2</sup>.

#### Un contexte marqué par la persistance de la violence

Par ailleurs, les victimes de la spoliation des terres et du déplacement forcé continuent de revendiquer leurs droits dans des conditions difficiles. La loi sur les victimes et la restitution des terres (Ley 1448 de 2011) est un progrès important, mais présente également de graves difficultés : 1) la législation et les organismes responsables de sa mise en œuvre sont insuffisants pour répondre au grand nombre de victimes ; 2) les menaces de mort proférées par les groupes paramilitaires contre les victimes qui réclament leurs terres sont en augmentation et il n'existe pas de mécanismes de protection adéquats pour protéger leurs vies ; 3) les institutions publiques, en particulier au niveau local (administrations municipales, tribunaux régionaux) continuent, dans de nombreux cas, d'être influencées voire contrôlées par des groupes illégaux ou mafieux. En ce qui concerne l'insuffisance des moyens de mise en œuvre de la loi, on compte actuellement 46'000 demandes de réclamation de terres de la part de victimes. Un rapport de l'Observatoire sur la restitution et la régulation des droits à la propriété agraire avertissait ainsi, au mois de novembre 2013 : « en dépit des déclarations insistantes du gouvernement, la politique de restitution des terres, telle qu'elle est conçue, ne pourra pas résoudre l'ensemble des cas dans un

<sup>1</sup> <http://www.elespectador.com/noticias/nacional/articulo-419036-colombia-el-pais-mas-desplazados-internos-elmundo>

<sup>2</sup> <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/bacrim-409-municipios-articulo-442897>

délai de 10 ans comme cela avait été annoncé »<sup>3</sup>. En ce qui concerne la situation de menaces et violence contre les victimes qui tentent de retourner sur leurs terres, l'organisation Human Rights Watch a publié en septembre 2013, un rapport qui assure que les groupes paramilitaires (appelés désormais « nouvelles bandes criminelles » ou « bacrim ») sont les principaux responsables des menaces et assassinats de leaders paysans qui réclament leurs terres. Selon ce même rapport, bien que 450 jugements en faveur de communautés paysannes aient été prononcés par les Juges de Restitution, en 2013, rares sont les familles qui retournent réellement sur leurs parcelles<sup>4</sup>. Enfin, en ce qui concerne le contrôle des instances de pouvoir locales par les groupes paramilitaires, on peut rappeler les mots de l'ex-ministre de l'Agriculture, Juan Camilo Restrepo en mai 2013 : « Ce qui m'a le plus impressionné [dans le processus de restitution], c'est le degré de corruption et de cooptation en faveur d'intérêts troubles, principalement paramilitaires, qu'on observe au sein de l'INCODER (Institut colombien de développement rural). C'est pourtant l'instrument de l'Etat colombien pour conduire la réforme agraire et le développement rural »<sup>5</sup>.

Au mois de novembre 2013, le CSPP, par la voix de son vice-président José Humberto Torres, a dénoncé par devant la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) que les structures qui soutiennent financièrement et politiquement les activités criminelles des paramilitaires, continuent d'opérer en Colombie et ont pris le pouvoir de nombreuses institutions publiques au niveau régional, alors même que la justice ne fait pratiquement rien pour enquêter sur ce phénomène<sup>6</sup>.

## 2. Résultats du projet

Les communautés paysannes victimes de spoliations des terres et de déplacements forcés qui ont été assistées dans le cadre de ce projet dans la région caraïbe (Nord de la Colombie) ont été les suivantes : 1) familles du hameau El Desengaño (municipalité de Baranoa, département de l'Atlantico) ; 2) familles du village de Santa Rita (municipalité de Remolino, département du Magdalena) ; 3) Familles de l'hacienda de Bellacruz, (département du Cesar) ; 4) familles du hameau de Pitalito (municipalité de Chimichagua, département du Cesar) (voir **annexe 1**).

Ci-dessous, nous présentons les principaux résultats obtenus pour chaque objectif fixé par le projet (voir album photographique du projet, **annexes 2.1 à 2.31**).

### 1. Défense légale des victimes

Les actions juridiques menées dans le cadre du projet ont poursuivi deux objectifs principaux:

- 1) La restitution des terres aux communautés victimes de spoliations et/ou de déplacements forcés, ainsi que la protection du droit à la terre en cas de menace de déplacement forcé.

<sup>3</sup> [http://www.verdadabierta.com/images/Estudio\\_Observatorio\\_Un\\_tranc%C3%B3n\\_fenomenal.pdf](http://www.verdadabierta.com/images/Estudio_Observatorio_Un_tranc%C3%B3n_fenomenal.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.hrw.org/node/119025>

<sup>5</sup> <http://www.elespectador.com/noticias/politica/articulo-424680-juan-camilo-restrepo-encontre-un-incoder-cooptado-paramilitares>

<sup>6</sup> <http://www.elheraldo.co/judicial/abogado-pide-que-cidh-examine-vinculos-de-politicos-con-las-auc-130585>

- 2) L'identification des responsables des exactions à l'origine du déplacement forcé (assassinats, menaces, destructions, etc.) et l'obtention de sanctions pénales à leur encontre, afin de lutter contre un climat d'impunité propice à la répétition historique du phénomène de déplacement forcé de population.

Les avocats de la fondation CSPP ont mené différentes stratégies juridiques par-devant les tribunaux, mais également en ouvert un dialogue avec les autorités judiciaires et administratives compétentes dans les départements de l'Atlantico, du Cesar, du Magdalena et dans la capitale Bogota. Les résultats de ces actions juridiques sont les suivants :

1. **En matière de restitution et de protection du droit à la terre en faveur des communautés victimes de spoliation et de déplacements forcés**

#### **Communauté El Desengaño (Atlantico)**

En novembre 2012, le CSPP a obtenu que le responsable présumé du déplacement forcé de la communauté du hameau El Desengaño, Manuel Povea Ospina, restitue six parcelles aux familles victimes de spoliations et de déplacements forcés. La restitution a été le fruit d'une stratégie juridique concertée avec la communauté. La victoire n'est que partielle, car seuls 73 des 423 hectares spoliés ont été restitués et la réparation pour les dommages occasionnés par la spoliation et le déplacement n'a pas encore été reconnue. Nous restons dans l'attente du jugement qui devrait être rendu ces prochains mois, par lequel un retour de la communauté sur l'ensemble de la parcelle devrait être homologué (Voir **annexes 3.1 et 3.2**). Au-delà du succès juridique, le projet a permis d'assurer un accompagnement intégral (défense juridique, processus de formation, protection et visibilité) en faveur de la communauté, qui était indispensable à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

#### **Communauté Bellacruz (Cesar)**

En ce qui concerne la communauté déplacée de l'hacienda Bellacruz, l'Institut colombien de développement rural (INCODER), a reconnu, le 1<sup>er</sup> avril 2013, l'existence de 1'200 hectares de terres vacantes à l'intérieur de l'hacienda, qui doivent être restitués à l'Etat. L'INCODER a pu démontrer –grâce à l'insistance de la communauté et à l'action juridique menée- que les responsables de la spoliation et du déplacement forcé se sont appropriés illégalement les terres. L'INCODER a ordonné aux actuels exploitants des terres qui ont été spoliées de les restituer à l'Etat ; au niveau juridique, la prochaine étape est d'entamer les démarches pour que les titres de propriété soient transférés aux victimes du déplacement forcé<sup>7</sup>. Le 14 octobre, des représentants de la communauté déplacée de Bellacruz ont pu retourner pour la première fois visiter leurs terres sans en être empêchés sur place par les gardes armés qui occupent les lieux.

---

<sup>7</sup> <http://www.verdadabierta.com/component/content/article/48-despojo-de-tierras/4520-mil-200-hectareas-de-la-bellacruz-son-baldios-y-deben-restituirse-incoder>

### **Communauté de Santa Rita (Magdalena)**

En dépit de difficultés d'ordre légal et des nouvelles menaces reçues par les victimes du déplacement forcé<sup>8</sup>, le recours à la loi sur les victimes et la restitution des terres (Ley 1448/2011) a permis d'ouvrir le processus de restitution des parcelles appartenant à la communauté rurale déplacée de Santa Rita. La mise en place d'une collaboration entre le CSPP et l'Unité de Restitution des Terres du département de l'Atlantico (l'instance gouvernementale qui prend en charge les cas de restitution au niveau régional dans l'ensemble des départements du pays), a permis que les cas de spoliation perpétrés à Santa Rita puissent être dans un premier temps documentés et répertoriés au « Registre unique des terres spoliées et/ou abandonnées », puis faire l'objet d'une « microfocalisation »<sup>9</sup>. Le cas de Santa Rita est aujourd'hui en voie d'analyse préalable à l'ouverture de l'enquête judiciaire visant l'identification des parcelles réclamées et la restitution de ces dernières<sup>10</sup>.

### **Communauté de Pitalito (Cesar)**

En ce qui concerne la communauté de Pitalito, le Bureau du Registre des instruments publics (Oficina de Registro de Instrumentos Públicos) a ouvert une procédure de protection des parcelles réclamées par les victimes qui garantissent que l'actuel possesseur des titres (et responsable du déplacement forcé) n'est pas autorisé à vendre ou transférer les terres. Par ailleurs, les démarches par-devant l'Unité de Restitution des Terres du département du Cesar ont été entamées. Les témoignages de la communauté ont été recueillis par l'Unité et l'évaluation de la demande de restitution est en cours.

Les quatre cas décrits ci-dessus démontrent que les communautés assistées ont progressé dans la documentation et le recueil des preuves, ainsi que la présentation de diverses actions juridiques dans les cas de processus de réclamation des terres et de protection du droit à la terre par-devant les Unités de Restitution régionales, les tribunaux et autres autorités compétentes.

## **2. En matière de lutte contre l'impunité: identification, enquête et sanctions pénales contre les responsables des crimes commis à l'encontre des communautés bénéficiaires du projet**

Dans l'enquête pénale ouverte par le parquet (« Fiscalía general de la Nación ») contre le responsable présumé du déplacement forcé des familles de Pitalito, Juan Manuel Fernández de Castro, les avocats du CSPP ont obtenu que le cas soit attribué à l'Unité nationale contre le déplacement forcé (unité spéciale de la Fiscalía). Grâce à ce succès, l'enquête qui était au point mort depuis de nombreux mois a pu être relancée. Au mois de septembre 2013, la police judiciaire de la Fiscalía (« Cuerpo Técnico de Investigación » CTI) a enregistré les témoignages des victimes de Pitalito.

<sup>8</sup> Voir point 4: difficultés rencontrées lors du déroulement du projet

<sup>9</sup> La microfocalisation ("microfocalización") est le mécanisme de sélection des cas considérés comme prioritaires dans le cadre de la loi de restitution des terres.

<sup>10</sup> <http://zonacero.info/index.php/atlantico/30-atlantico-2/42763-400-familias-desplazadas-de-santa-rita-seran-asistidas-por-la-unidad-de-tierras>

En ce qui concerne la communauté de Bellacruz, la procédure pénale concernant les frères Elieso y Eder Narváez Corrales, leaders de la communauté paysanne assassinés en septembre 1996 par un commando paramilitaire, a également avancé. Les avocats du CSPP ont obtenu que les enquêtes à l'encontre des grands propriétaires terriens Carlos et Fransisco Marulanda, du capitaine de l'armée nationale Alfonso Moya Molina et de trois paramilitaires démobilisés soient réouvertes. Des mesures de sûreté ont été prononcées contre le Capitaine Alfonso Moyo Molina et les trois paramilitaires, ces quatre personnes ont été arrêtées et mises en détention préventive. En juillet 2013, le CSPP a également obtenu, dans la procédure pénale, que le parquet ouvre une enquête pour le crime de torture dont ont été victimes les frères Narváez Corrales et qu'une instruction soit ouverte contre Fransisco Marulando pour ce crime. L'ouverture de l'enquête pour torture est un succès juridique important, car elle permet également de mettre en lumière la stratégie de terreur visant la spoliation des terres ainsi que le rôle des responsables.

Dans une seconde enquête pénale menée par la Fiscalía concernant le déplacement forcé dont a été victime la communauté de Bellacruz en février 1996, le CSPP a été reconnu officiellement défenseur des victimes. Par ailleurs, Francisco Marulando et plusieurs autres membres des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) ont été placés sous enquête pour ces exactions.

#### **Autres résultats induits par les actions juridiques réalisées dans le cadre du projet**

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de démarches juridiques, il est nécessaire de mettre en lumière le travail de dialogue instauré avec les autorités judiciaires et administratives qui a été mené dans le cadre de ce projet, de manière à faire progresser les cas de restitution et que l'avancée des enquêtes pénales de façon prioritaire. Une communication permanente a été établie avec le Directeur national de l'Unité de Restitution des terres, Ricardo Sabogal Urrego, avec les délégués régionaux de l'Unité et avec l'INCODER en ce qui concerne, par exemple, le cas de Pitalito. Par ailleurs, des réunions avec les délégations diplomatiques de la Suisse, la France, l'Angleterre, la Hollande, les Etats-Unis et l'Union Européenne se sont organisées afin que la communauté internationale fasse part à l'Etat colombien de sa préoccupation en ce qui concerne la protection de la vie et de l'intégrité des communautés déplacées qui réclament leurs terres.

## ***2. Renforcement du processus d'organisation des communautés (formation en droits humains et planification)***

L'un des résultats importants du projet a été le renforcement du processus d'organisation des communautés bénéficiaires. Cela a été possible grâce au processus de formation sur les droits et à l'existence d'institutions qui peuvent apporter leur protection et leur aide pour l'obtention de la restitution des terres. Les communautés ont désormais des outils qui leur permettent de faire face de façon plus efficace aux nécessités et aux défis qui naissent du processus de réclamation des terres, mais également aux conditions de grande vulnérabilité économique, sociale et émotionnelle dans lesquelles ces personnes déplacées doivent vivre (traumatisme, déracinement, pauvreté, insécurité, abandon de la part de l'Etat et inefficacités administratives, en particulier de la part des autorités locales). Ci-dessous, nous exposons plus en détail les avancées obtenues dans ce domaine :

## **1. Ateliers de formation sur les mécanismes légaux concernant le droit à la terre**

Entre février et octobre 2013, 253 personnes des quatre communautés bénéficiaires ont participé à 7 ateliers de formation consacrés aux droits des victimes et en particulier sur la Loi sur les victimes et la restitution des terres. Ces ateliers ont été menés dans une optique participative et pratique. Les contenus ont bien entendu pris en compte le contexte local et la situation particulière de chaque communauté. Le nombre de personnes ayant assisté à ces ateliers est supérieur à celui prévu dans le projet (153 personnes étaient initialement prévues) et le nombre d'ateliers a également été supérieur (7 au lieu de 4). Le CSPP a en effet jugé plus judicieux de profiter de ces ateliers pour mettre également en place, avec les communautés, la stratégie juridique et administrative à suivre pour chaque cas, ce qui a nécessité des rencontres plus fréquentes. Ainsi, ces ateliers ont également été l'occasion de mieux préparer les dossiers juridiques, en recueillant les témoignages et les preuves.

Les ateliers de formation et le dialogue permanent avec les représentants des communautés bénéficiaires du projet ont permis à ces dernières de mieux comprendre les possibilités, les difficultés et les limites qui surgissent du processus légal de réclamation des terres, un point crucial pour ne pas créer des espérances démesurées de la part des familles qui font confiance à notre partenaire local.

Grâce aux ateliers, les victimes accompagnées dans ce projet ont amélioré leur capacité de dialogue avec les autorités, en apprenant comment exprimer de façon directe leurs préoccupations, leurs plaintes et en général leurs demandes aux autorités compétentes.

## **2. Plans d'action des communautés**

Les quatre communautés paysannes bénéficiaires ont élaboré et mis en pratique des plans d'action visant au renforcement de leur processus d'organisation, la revendication de leurs droits et la protection des communautés face aux menaces contre la vie et l'intégrité des personnes. Ces plans d'action ont bien entendu été différents pour chaque communauté, en tenant compte des spécificités locales, des risques encourus, des priorités et de la structure de chacune d'elle.

Les éléments forts du plan d'action (objectifs, calendrier des activités, désignation de personnes responsables, etc) de chaque communauté au cours du projet ont été, dans les grandes lignes, les suivants :

- Dans le cas de la communauté de Pitalito, un élément central du plan d'action a été la décision de tenter un retour de la communauté sur ses terres, qui a eu lieu le 21 juin 2013<sup>11</sup>, malgré des conditions d'extrême pauvreté dans lesquelles ces familles vivent depuis leur déplacement forcé. Malheureusement, le 25 octobre, les familles ont été une nouvelle fois chassées de façon brutale de leurs terres. Elles se sont provisoirement installées dans la municipalité de Chimichagua (Cesar) où elles se trouvent accompagnées par le CSPP et par l'organisation Peace Brigades International - PBI<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> <http://www.youtube.com/watch?v=4ChloHhjBYg>

<sup>12</sup> <http://www.comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/690-desalo-arbitrario-e-ilegal-contra-comunidad-de-pitalito>

- Les paysans de Santa Rita ont élaboré un plan d'action basé sur deux points principaux: d'une part, la protection de la vie et de l'intégrité des membres de la communauté (trois leaders de cette communauté ont reçu des menaces de mort) et, d'autre part, les stratégies de récupération du village de Santa Rita, devenu un village fantôme totalement abandonné depuis le déplacement forcé de la population.
- La communauté de El Desengaño a orienté ses activités vers l'organisation du retour à leurs terres des familles qui ont obtenu légalement la restitution dans le cadre du projet, ainsi que sur les stratégies juridiques et de visibilité (au niveau local et national) afin de réclamer le reste des parcelles qui n'ont pas encore été officiellement restituées.
- Les paysans de Bellacruz ont mis l'accent sur la nécessité d'obtenir de meilleures conditions de sécurité, celles-ci s'étant passablement détériorées après que l'INCODER ait ordonné la restitution à l'Etat de 1'200 hectares de terres occupées illégalement par des entreprises privées. Actuellement, les leaders de la communauté paysanne déplacée ont été mis au bénéfice du programme de protection de l'Etat colombien pour protéger leur vie et une demande de mesures spéciales de protection (« medidas cautelares ») auprès de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme est en cours.

Un aspect important du renforcement du processus d'organisation et de planification a été de formaliser l'existence d'associations représentatives des communautés : l'Association nationale des victimes et déplacés de la communauté de Santa Rita « Asodesremag » ; l'Association des paysans du hameau El Desengaño « Asocamverde » ; l'Association des paysans déplacés de Bellacruz « Horizonte de Desplazados – Asocol » ; « Junta de Acción comunal de la comunidad de Pitalito ».

Enfin, on peut indiquer que les communautés ont également amélioré leur capacité de coordination et de dialogue avec d'autres communautés déplacées. Par exemple, les familles paysannes de El Desengaño et de Santa Rita ont participé ensemble à un rassemblement appelé « Gran Toma Regional Campesina, Agrario y Popular » sur le droit à la terre. Lors de cette rencontre, ces deux communautés ont rendu publiques leurs propositions et ont échangé leurs expériences avec d'autres communautés<sup>13</sup>.

### ***3. Garanties de protection de la vie et de l'intégrité des victimes***

Dans un contexte où les menaces et les agressions à l'encontre des personnes qui réclament leurs terres, la vérité, la justice et la réparation persistent en Colombie, ce projet a permis de développer des actions destinées à améliorer les conditions de sécurité des communautés bénéficiaires.

En résumé, voici les résultats en ce qui concerne les garanties de protection de la vie et de l'intégrité des victimes bénéficiaires du projet :

<sup>13</sup> <http://zonacero.info/index.php/atlantico/30-atlantico-2/42495-este-jueves-campesinos-marchan-para-exigir-verdadera-reforma-agraria>

## **Ateliers sur les mécanismes de protection**

Les activités ont permis de former les communautés afin qu'elles prennent des mesures quotidiennes pour améliorer leur protection, grâce à 7 ateliers de formation entièrement consacrés aux mécanismes de protection, auxquels ont participé 173 personnes au total. De plus, le CSPP a assuré un dialogue permanent (lors de visites régulières et par téléphone) avec les communautés de manière à réagir à toute situation d'urgence (menaces, incursions de groupes armés sur les terres, etc.). Cet accompagnement en matière de prévention des risques et de mécanismes de protection des communautés a été assuré par le CSPP mais également par l'organisation proche du CSPP Peace Brigades International PBI, en particulier auprès de la communauté de Pitalito, qui se trouve dans une situation de grande vulnérabilité et de grave précarité matérielle. Après les ateliers, chaque communauté a continué d'organiser de façon autonome des ateliers d'autoprotection à partir des connaissances acquises grâce au CSPP et à PBI.

## **Dénonciations auprès des autorités**

Le fait d'avoir réussi à attirer l'attention des autorités nationales sur les problèmes de sécurité, de menaces et de harcèlement dont sont victimes les quatre communautés bénéficiaires est une autre conséquence positive du projet. Même si les résultats concrets sont encore insuffisants, il a été possible d'obtenir quelques engagements en matière de protection de la part des autorités, grâce aux dénonciations qui ont été réalisées auprès de diverses instances publiques et du Congrès de la République et grâce à une stratégie de visibilité concertée avec les communautés. Des représentants des quatre communautés se sont déplacés à plusieurs reprises pour exposer auprès de différentes instances de l'Etat colombien (Unité nationale de protection, Defensoría del Pueblo, Ministère de l'Intérieur, parlementaires, police nationale, fiscalía general) et de délégations diplomatiques (ambassades, Bureau du Haut-Commissariat aux Droits humains des Nations Unis) les graves risques qu'ils encourent. Les cas les plus marquants de persécution concernent les communautés de Bellacruz et de Pitalito. Dans ces deux cas, des représentants de la communauté ont été attaqués par armes à feu et menacés de mort.

## **Dépôts de plaintes pénales**

Les victimes de ces pressions et menaces, accompagnées du personnel du CSPP, ont également déposé des plaintes pénales par devant les autorités judiciaires afin que des enquêtes soient ordonnées et que les responsables soient sanctionnés.

## **Construction d'un réseau de solidarité**

La construction d'un réseau de solidarité, prêt à se mobiliser en cas de menaces contre la vie, constitue également un résultat positif du projet. De nombreuses organisations nationales et internationales ont commencé à participer activement à l'accompagnement des communautés assistées par le CSPP dans le cadre de ce projet, en particulier en ce qui concerne les deux communautés les plus menacées, celles de Bellacruz et de Pitalito. Ce réseau de protection est notamment composé des organisations suivantes : Peace Brigades International – PBI ; International Peace Observatory – IPO; Red de Hermandad y Solidaridad con Colombia – REDHER;



Latin America Solidarity Centre – LASC; Projet Accompagnement Solidarité Colombie – PASC y el Movimiento Nacional de Victimas de Crímenes de Estado – MOVICE<sup>14</sup>. D'autres organisations, comme la Coordination Colombia-Europa-Estados Unidos CCEEU et Diálogo Interagencial en Colombia DIAL ont participé aux réunions avec les autorités, les ambassades, l'ONU et l'Union Européenne.

#### ***4. Visibilisation de la situation des communautés déplacées et communication sur les succès obtenus***

L'un des succès de ce projet a été le déploiement d'une stratégie de communication permettant d'informer l'opinion publique sur la spoliation et de déplacement forcé vécu par les communautés bénéficiaires du projet, sur les situations de précarité, les intimidations, menaces et violences dont elles sont actuellement les cibles afin qu'elles renoncent au retour sur leurs terres et sur les actions menées pour y remédier.

##### **Travail de mémoire et publication d'une brochure**

En premier lieu, un processus de recueil de la mémoire des personnes déplacées a permis aux victimes de témoigner de leur histoire et de décrire leur lutte pour retourner sur leurs terres et reconstruire leurs projets de vie. Ce processus a donné lieu à la publication d'une brochure conçue pour un large public. Ce travail de mémoire, mené de façon participative avec les communautés, permet notamment aux victimes de mettre des mots sur ce qui leur est arrivé et d'aider à faire évoluer leur processus d'organisation visant à améliorer leurs conditions de vie. Les personnes ayant participé aux interviews ont, pour la plupart, souhaité que ce travail de mémoire puisse se poursuivre et s'approfondir au travers de nouveaux entretiens individuels et collectifs. Une brochure a été conçue pour une diffusion par internet (format flash) et également imprimée pour sa distribution.

Au début 2014, Turpial prendra intégralement en charge la traduction et la diffusion de la brochure en français, afin de faire connaître son action en Suisse et dans le monde francophone, au travers de sa page internet et de distribution à ses membres, à d'autres acteurs stratégiques et lors d'événements.

##### **Diffusion de nouvelles**

En deuxième lieu, le CSPP a diffusé un nombre important de nouvelles, dénonciations et bulletins d'information (28 communiqués de presse, 1 bulletin spécial) qui ont été diffusés sur la page web du comité, au travers d'envoi massif d'emails (liste de contacts : 2800 personnes), sur facebook (2000 fans) et sur Twitter (800 fans). Cette stratégie de communication a permis d'obtenir les résultats suivants :

---

<sup>14</sup> <http://www.comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/695-hoy-31-de-octubre-mision-de-verificacion-sobre-situacion-en-la-vereda-pitalito-cesar>

- La diffusion d'informations a permis d'attirer l'attention des médias traditionnels et alternatifs sur la situation des communautés assistées. Une partie des informations a ainsi été relayée dans la presse (web, youtube, presse écrite, radio, tv, etc.), au niveau régional, national et international. Par exemple : numéro d'octobre/novembre 2012 du journal « La Verdad » (département de l'Atlantico), sur la restitution partielle des terres à la communauté du Desengaño ; Vidéo de Peace Brigades International (PBI) sur youtube, sur la communauté de Pitalito<sup>15</sup>; revue digital « Verdad abierta », sur la communauté de Pitalito<sup>16</sup>, la page web "Periodismo Humano" en Espagne (une vidéo<sup>17</sup> et un article<sup>18</sup>); le journal télévisé de la chaîne nationale colombienne Noticias UNO a consacré un reportage à la communauté déplacée de Santa Rita<sup>19</sup> ; au mois de novembre 2013, le quotidien national « El Espectador » a publié un article sur la communauté de Pitalito<sup>20</sup>. Turpial a également relayé plusieurs nouvelles, en Suisse, sur son site Web.
- Cette communication a permis de générer un mouvement de solidarité avec les communautés bénéficiaires du projet et à faire pression sur les autorités afin qu'elles collaborent en matière d'assistance, de protection et de justice. Au niveau international, en mai 2013, la « Coordinadora Valenciana de Solidaridad con Colombia » a demandé à l'Etat colombien des garanties de sécurité pour le retour de la communauté de Pitalito<sup>21</sup>; en juillet, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) a également demandé des mesures de protection pour cette communauté très vulnérable<sup>22</sup>, ainsi que l'organisation irlandaise Latin America Solidarity Centre (LASC)<sup>23</sup>. Les délégués de l'OMCT, ainsi que la délégation du Gouvernement des Asturies ont également été informés de la situation des communautés lors de leur visite en Colombie en 2013.

### 3. Difficultés rencontrées lors du déroulement du projet

Le déroulement du projet s'est trouvé confronté à trois types de difficultés : (1) les menaces et agressions à l'encontre des victimes et des accompagnants du CSPP ; (2) le haut degré d'impunité, d'inefficacité et/ou de cooptation des institutions publiques par des acteurs armés et des acteurs ayant des intérêts financiers en relation avec la spoliation des terres ; (3) la dispersion géographique de la communauté déplacée de Santa Rita, qui engendré des difficultés au cours du premier semestre du projet.

<sup>15</sup> <http://www.youtube.com/watch?v=99Lf5vgM-XA>

<sup>16</sup> <http://www.verdadabierta.com/component/content/article/48-despojo-de-tierras/4660-pitalito-cesar-una-vereda-entre-el-despojo-y-el-desalojo/>

<sup>17</sup> [http://www.youtube.com/watch?v=HaNMQe\\_zQSI](http://www.youtube.com/watch?v=HaNMQe_zQSI)

<sup>18</sup> <http://periodismohumano.com/en-conflicto/el-peligroso-derecho-al-retorno-de-los-campesinos-colombianos-a-sus-tierras.html>

<sup>19</sup> [http://www.youtube.com/watch?v=\\_od2UnPPuUM](http://www.youtube.com/watch?v=_od2UnPPuUM)

<sup>20</sup> <http://www.elespectador.com/opinion/notas-de-campo-columna-456288>

<sup>21</sup> <http://www.redcolombia.org/index.php/actividades/2139-exigimos-garantias-para-el-retorno-a-sus-tierras-de-la-comunidad-de-pitalito.html>

<sup>22</sup> <http://www.fidh.org/es/americas/colombia/ante-inminente-desalojo-la-fidh-insta-a-proteger-los-derechos-de-la-13643>

<sup>23</sup> <http://www.lasc.ie/content/lasc-solidarity-campaign-pitalito-cesar-colombia>

## Menaces et agressions

Au cours du projet (et jusqu'à la fin de l'année), les paysans bénéficiaires du projet et les défenseurs des droits humains les accompagnant ont été victimes de diverses menaces et agressions. Les représentants de la communauté déplacée de Bellacruz ont été la cible de menaces et d'intimidations à 6 reprises. Le 5 avril 2013, juste après que l'INCODER ait rendu son jugement ordonnant la restitution des terres, le groupe paramilitaire « Los Rastrojos » a menacé de mort le dirigeant de « Asocol » Fredy Rodriguez Corrales et d'autres organisations de paysans réclamant les terres, dans un pamphlet les exhortant à « *renoncer à la pratique subversive de réclamation des terres qui ont été acquises légitimement par ses propriétaires, sinon nous irons plus loin que les menaces, et nous reviendrons aux pratiques des années 1990 sans pitié et sans peur* ». Le leader de la communauté de Santa Rita et représentant légal de « Asoderesmag » Guillermo Torres a, quant à lui, reçu sur son téléphone portable une menace de mort du groupe paramilitaire « Los Rastrojos ». L'agression la plus grave dont ont été victimes les communautés soutenues dans le cadre de ce projet s'est produite le 4 décembre 2013. Des hommes armés au service du responsable présumé du déplacement forcé de la communauté de Pitalito, Juan Manuel Fernandez de Castro, ont menacé et tiré sur des membres de la communauté paysanne de Pitalito, un avocat du CSPP, plusieurs autres défenseurs des droits humains présents sur le terrain et sur une équipe de journalistes ; personne n'a été blessé, mais ces faits de violence témoignent des risques qu'encourent les paysans réclamant leurs terres<sup>24</sup>. Grâce au projet, la capacité de dénoncer les faits, le dialogue avec les autorités, la visibilité publique et la construction d'un réseau de solidarité et de protection ont permis de mieux affronter ces risques.

## Impunité, lenteur et corruption des autorités locales

Le second type de difficultés rencontrées concerne les mécanismes d'impunité, l'inefficacité et la lenteur des procédures officielles (judiciaires et administratives) et le contrôle des autorités locales par des groupements illégaux et mafieux. Dans le cas de la communauté de Pitalito, on peut mentionner qu'après qu'un juge ait rejeté, sur demande des avocats du CSPP<sup>25</sup>, l'expulsion des familles déplacées qui étaient retournées sur leurs terres le 21 mai 2013, le responsable présumé du déplacement forcé a déployé une série de manœuvres illégales au niveau des instances locales afin que les familles soient expulsées à nouveau de leurs terres le 25 octobre dernier. Les familles ont trouvé provisoirement refuge dans une municipalité voisine,<sup>26</sup> où elles se trouvent dans des conditions précaires, mais accompagnées par le CSPP et PBI et attendant de nouvelles décisions de la part de la justice.

## Difficultés initiales dans l'accompagnement de la communauté de Santa Rita

Enfin, au début du projet, des difficultés se sont présentées dans l'accompagnement de la communauté de Santa Rita en raison, d'une part, du manque de coordination des paysans de cette communauté qui se retrouvent relativement dispersés après leur déplacement forcé et, d'autre

<sup>24</sup> <http://www.caracol.com.co/noticias/judiciales/denuncian-amenazas-y-disparos-contra-comunidad-desplazada-de-cesar/20130412/nota/2031083.aspx>

<sup>25</sup> <http://comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/comunicados/614-juez-de-tutela-decreta-nulidad-en-proceso-contra-comunidad-de-pitalito>

<sup>26</sup> <http://www.comitedesolidaridad.com/index.php/noticias-2/690-desalo-arbitrario-e-ilegal-contra-comunidad-de-pitalito>

part, de la terreur ressentie par la communauté au vue de la présence persistante de groupes paramilitaires dans cette région. Ces difficultés ont pu être surmontées, grâce aux dialogues avec les responsables de la communauté, la recherche des personnes dispersées dans les différentes municipalités alentour, la réalisation de réunions de retrouvailles entre les paysans déplacés de Santa Rita et l'échange d'expériences avec d'autres communautés déplacées, comme celle de El Desengaño.

#### **4. Rapport financier**

Voir les documents en annexe:

- Rapport financier
- Rapport d'audit indépendant Valencia & Falla

Commentaires sur le rapport financier :

- 1) Les projets Turpial financés par la Ville de Genève et le Canton de Genève ont fait l'objet d'un audit externe par la firme Valencia & Falla qui atteste de la bonne gestion financière des ressources (annexé au rapport financier). Le détail de l'audit du projet « Restitution des terres » financé par le Canton de Genève se trouve en pages 8 à 14 du rapport d'audit.
- 2) Le projet a pu se dérouler conformément au plan initial et toutes les activités prévues ont pu être réalisées. Aucun changement substantiel entre le projet présenté et la réalisation réelle des activités n'est à signaler.
- 3) En raison de la limitation de ses moyens, Turpial a réalisé la gestion et le suivi du projet de façon presque entièrement bénévole et a ainsi assuré ces tâches pour un montant inférieur à celui prévu dans le budget. Au contraire, la participation financière du partenaire local, la Fondation CSPP, est légèrement supérieure à celle que nous avons budgétée initialement.